

GROUPE REFUGIÉS CLIMATIQUES

A) JE RASSEMBLE DES INFORMATIONS

Découvre ton thème en parcourant les documents ci-dessous, puis réponds aux questions suivantes :

1. Commence par trouver sur internet un document te permettant de localiser (dire où se trouvent) les régions évoquées (Par exemple : Quel continent ? Quel pays ? Quel océan ?)
2. Rappelez la définition de l'expression « réfugié climatique » (activité précédente sur le Bangladesh).
3. Texte 1. Commencez par donner le nombre de réfugié climatiques et l'évolution de ce nombre.
4. Texte 2. Quelles sont les régions principalement concernées par le développement du nombre de réfugiés climatiques ?
Pourquoi le nombre de réfugiés climatique augmente-t-il ?
Quelle autre expression emploie-t-on à la place de « réfugiés climatiques » ?
5. Texte 3. Pourquoi est-il difficile d'accueillir les réfugiés climatiques ?
Qui est Ioane Teitiota ? Racontez son histoire rapidement.

B) JE RÉDIGE UN RÉSUMÉ

Consignes pour le résumé : il faut reprendre les réponses aux questions posées ci-dessus et les rédiger dans un petit texte. Pense à faire une phrase d'introduction avec les réponses aux questions 1 et 3.

C) JE FAIS PARVENIR MON TRAVAIL AU PROFESSEUR

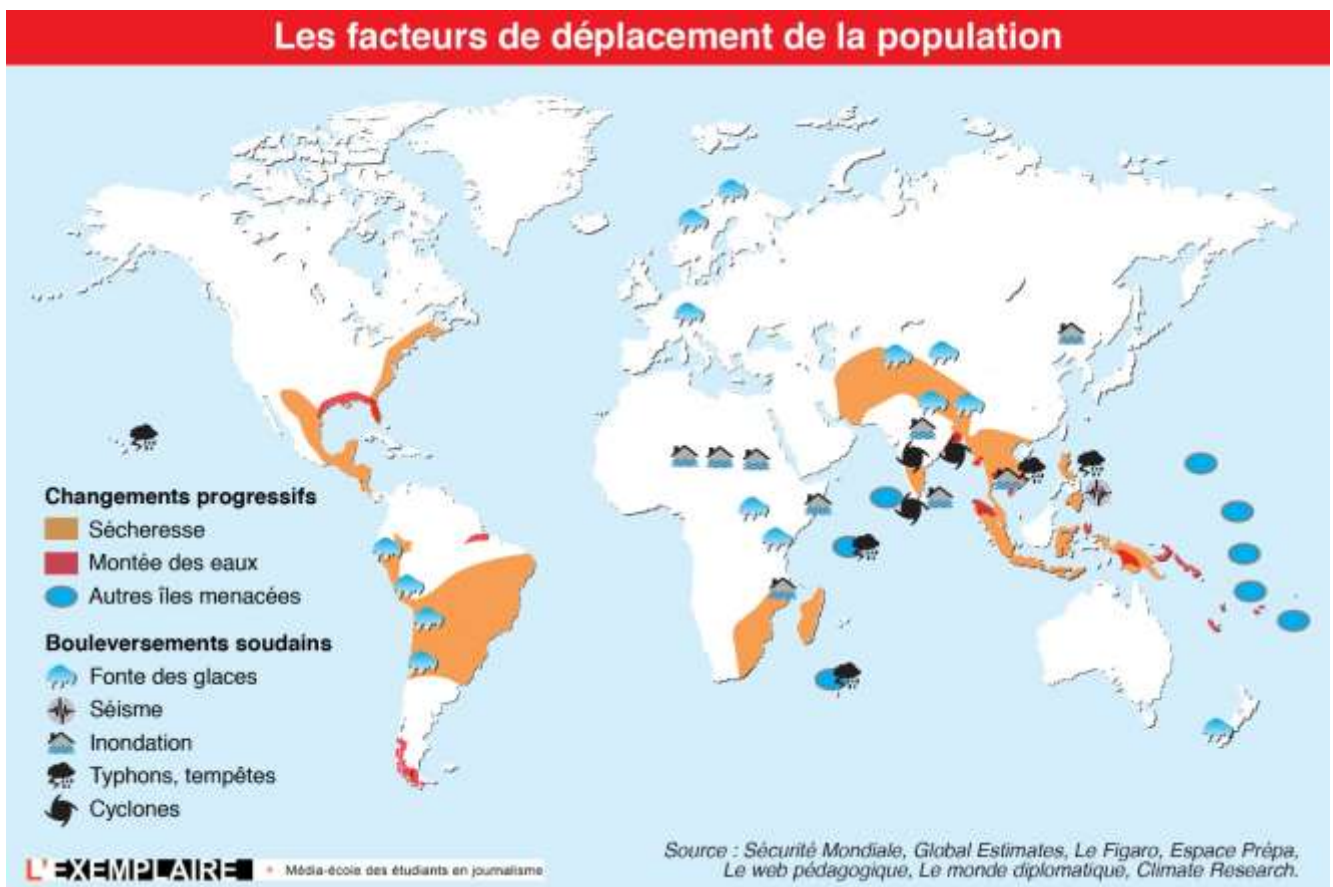
J'envoie si possible un mail à philippe.vaillant@ac-lille.fr ou alors je passe par l'ENT.

Dans ce mail, je peux joindre un fichier texte, ou une photographie de mon travail.

BON COURAGE !!!

Des centaines de millions de personnes risquent de quitter leurs terres suite aux problèmes environnementaux. Il y aura, selon l'ONU, 250 millions de réfugiés climatiques en 2050, si rien n'est fait. C'est un des enjeux majeurs des années à venir. "Au cours des sept dernières années, chaque seconde environ, une personne a été déplacée par une catastrophe liée aux risques naturels", écrivait en juillet dernier l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), une ONG basée en Norvège qui tente de tenir les comptes des migrations humaines chaque année. Selon elle, en 2014, 19,3 millions de personnes dans le monde ont dû quitter leur domicile à cause de dérèglements climatiques. Et il y en a eu 83,65 millions entre 2011 et l'an dernier. Les inondations (55%), les tempêtes (29%) et les séismes (14) sont, aujourd'hui, les principales causes de déplacements liés à l'environnement. En 2014, le typhon Rammasum a ainsi déplacé 628.000 personnes en Chine et 2,99 millions aux Philippines à lui tout seul.

Source : <http://www.europe1.fr/societe/les-refugies-climatiques-eternels-oublies-du-droit-2628513>



Tout le monde est concerné. L'Asie a représenté 87% du total des réfugiés climatiques en 2014, suivi des Amériques (10%) et de l'Afrique (9%). Si l'Europe reste globalement moins touchée, le phénomène est en hausse constante. Mais le pire reste à venir pour le Vieux continent : d'ici la fin du siècle, un néerlandais sur deux risque de subir l'impact de la montée des eaux, tout comme l'intégralité de la ville de Venise. Quant à l'Espagne, elle connaît déjà depuis quelques années des mouvements de déplacement interne à cause de la sécheresse dans le sud. Les experts s'accordent à dire qu'elles sont une conséquence directe du réchauffement climatique. Ce sont des déplacés environnementaux.

Source : <http://www.europe1.fr/societe/les-refugies-climatiques-eternels-oublies-du-droit-2628513>





© DW/V. O'Brien

De la difficulté de les accueillir. Pour l'heure, les déplacements de réfugiés climatiques restent très majoritairement internes aux pays concernés. Mais on redoute un éclatement à venir des frontières. Autre problème : les réfugiés climatiques n'ont pas de droits internationaux, contrairement à ceux qui fuient la guerre ou la dictature qui bénéficient d'un droit d'asile et de nombreuses aides dans beaucoup de pays.

Il est donc difficile, sans statut international, de fournir l'asile à ces déplacés du climat. Difficile, également, de leur affecter une aide financière...Au moins un homme, Ioane Teitiota, a tenté de devenir le premier réfugié climatique du monde (voir document « Ioane Teitiota ». Un habitant de l'île de Kiribati, en Océanie, dans le Pacifique, avait fui la montée des eaux salées sur les terres, en 2007. Confronté à une pénurie en eau potable et des difficultés pour cultiver, il avait rejoint la Nouvelle Zélande la même année. En 2010, il a saisi la justice pour tenter d'obtenir le statut de réfugié, peu après l'arrivée à terme de son visa. Mais le 20 juillet 2015, après un long parcours judiciaire, la Cour suprême néo-zélandaise, première juridiction du pays, a fini par lui refuser définitivement le statut, entérinant ainsi son expulsion.

Source : <http://www.europe1.fr/societe/les-refugies-climatiques-eternels-oublies-du-droit-2628513>